

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bordereau de versement

13% - SOLDE DE LA TA
(ART. L.6241-4 DU CODE DU TRAVAIL)

L'Association Walt est autorisée au titre de [l'arrêté du 30 décembre 2021 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.](#)

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les informations ci-dessous afin de nous permettre de vous transmettre le reçu libératoire qui vous permettra de justifier de votre versement de la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage. **Les versements sont à effectuer avant le 31 mai 2022.**

Votre contact Association Walt : Olivier Gauvin – 06 80 96 99 29 – olivier.gauvin@walt-asso.fr

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Siret : _____ Code NAF : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nom, prénom du contact Taxe de l'entreprise : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE

Montant de votre solde TA versé à l'Association Walt : _____ €

Ce montant ne peut dépasser 30% du 13% de votre TA

MODALITÉS DE VERSEMENT

Chèque : n° _____

Chèque à retourner avec ce bordereau de versement à : Association Walt - 58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 Paris

Virement : *Afin de vous identifier, libellez le virement « TA 2021 » et indiquez votre NOM, raison sociale et adresse sur le virement. Faites-nous ensuite parvenir ce bordereau par mail à olivier.gauvin@walt-asso.fr (ou par courrier).*

RIB							
Code Banque	Code Agence	Numéro de compte			Clé RIB	Domiciliation	
30004	02837	00011111637			94	BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS (02837)	
IBAN						BIC	
FR76	3000	4028	3700	0111	1163	794	BNPAFRPPXXX

Date : _____

Signature et cachet de votre entreprise (ou cabinet comptable)